

### Préface

Amina Bouayach

Présidente du Conseil national des droits de l'Homme

L'année 2020 fut terrible. Tant par le nombre de ses morts, que par l'ampleur de ses dégâts économiques et sociaux, que par la profondeur des tragédies humaines qu'elle a engendrée. Il n'est pas un euphémisme de dire que nous avons été témoin d'une série d'évènements qui auront marqué à jamais l'Histoire de l'Humanité.

A l'échelle de notre Pays, le nouveau coronavirus avec lequel nous vivons depuis plus d'une année, a su révéler les sens de citoyenneté patriotique, de solidarité nationale, et de responsabilité commune des Marocains. Certains, qui croyaient ces valeurs perdues dans l'anarchie de l'urbanisation, furent surpris de voir, jour après jour, la performance d'un pays aux ressources faibles et aux compétences peu nombreuses, faire face à une situation inédite grâce à l'ingéniosité de ses citoyennes et citoyens, la générosité de son peuple et la patience de ses femmes et de ses hommes. Je tiens tout particulièrement à saluer tous les travailleurs de première ligne pour leur courage, leur bravoure et leur sens du devoir.

Cette pandémie, et le contexte de confinement qui s'en est suivi, ont aussi eu l'avantage de jeter la lumière, s'il le fallait, sur le cruel déficit dont souffre le domaine de la santé au Maroc, comme celui de l'éducation et de la recherche Scientifique. S'il y'a une leçon à apprendre, c'est bien celle de la nécessité urgente de réformer, de construire, de promouvoir, un système de santé universel, gratuit et accessible à tous ; en parallèle d'institutions éducatives capables d'abriter nos éléments les plus brillants dans la course à l'innovation et à la technologie. Notre souveraineté même en dépend.

Les récents projets socio-économiques lancés par le Maroc depuis le début de la pandémie reflètent la nouvelle vision de l'Etat en la matière. Ce dernier a pu embrasser à bras le corps, en pleine pandémie, un nouveau rôle et élargir son champ d'action. En plus d'une transition vers le tout digital, c'est une transition de l'Etat Régulateur vers l'Etat Social que nous vivons.

Le CNDH, aussi, a dû s'adapter au virus.

Au moment où le Conseil commençait tout juste à assurer pleinement et confortablement son rôle de monitoring, de suivi et de protection des Droits de l'Homme au Maroc, il fut bousculé par un Etat d'urgence au cadre inédit dans les annales des Institutions Nationales des Droits de l'Homme ; l'obligeant à repenser toute sa manière de fonctionner, aussi bien au niveau national que régional.

C'est ainsi, que très tôt au cours de l'année 2020, une Task Force, créée spécifiquement pour monitorer la situation des droits de l'homme en période de Covid, vit le jour. Parmi ses rôles celui de prévention des violations, la protection des victimes et la promotion des droits de l'homme en temps de Covid. C'est ainsi que l'année 2020 fut l'une des années les plus chargée pour le Conseil mais aussi l'une des plus délicates, notamment à cause des difficultés extrêmes pour les membres du Conseil d'effectuer le travail de terrain au cœur de leur mission. Ces défis d'ordre physique et logistique n'ont cependant pas impacté de manière durable le travail du CNDH, lequel a su s'adapter rapidement à la situation et accomplir avec fidélité sa tâche, comme pourront le constater les lectrices et les lecteurs du présent rapport.

### Préface

Amina Bouayach

Présidente du Conseil national des droits de l'Homme

Ce dernier, qui se veut un récit des Droits de l'Homme au Maroc pendant la première année de la pandémie liée au COVID-19, nous mets face à plusieurs questions, dont certaines inédites. Toute la difficulté de l'exercice des Droits de l'Homme durant l'année 2020 fut, celui de s'accrocher à l'application des normes et principes des droits l'homme dans une situation exceptionnelle et inconnue. J'oserai même dire que la résistance aux aléas du Covid nous a ouvert de nouveaux horizons et donnée un nouvel élan dans l'exercice des droits de l'Homme

Tout d'abord, les nouvelles technologies de communication sont devenues un des socles de la vie sociétale, que ce soit dans l'administration, dans l'entreprise, dans l'école, ou dans la vie privée des Marocains. Les réseaux sociaux sont désormais le premier dépositaire de la liberté d'expression de nos concitoyens, avec tous les risques et dangers que cela peut engendrer et toutes les conséquences sur la vie politique, sociale et culturelle dans notre pays.

Par exemple, cette digitalisation accélérée a vu s'opérer une réelle révolution dans le domaine judiciaire, avec l'avènement du procès à distance. Il ne s'agit pas seulement de télécharger un formulaire administratif ou de déposer une plainte en ligne, mais c'est le déroulement même de ce qui est au cœur de l'Etat de Droit qui s'en trouve bouleversé. Quels seront les effets de cette métamorphose de l'exercice du 3ème pouvoir sur l'Equité du procès et sur la société en général ? Quels sont les avantages et les inconvénients de cette révolution qui s'est faite dans l'urgence, sans cadre législatif ni loi spécifique ? Comment concilier l'hyper-modernisation du procès avec un Code Pénal et un Code de la Procédure Pénale qui datent, eux, des années soixante du siècle dernier ? Quelle est la nouvelle place du corps de la Justice au sein d'une justice digitalisée ?

Ainsi de réels questionnements se posent-ils sur la sortie de la crise, laquelle nous l'espérons s'annonce bientôt, notamment lorsqu'il s'agit des dispositions prises en urgence par nécessité et en réaction à un contexte incertain et fluctuant ; mais également lorsqu'il est question des modes de fonctionnement et des circuits de prise de décision qui se sont mis en place dans le contexte de l'Etat d'urgence, hors du cadre et de la procédure habituels. Nous nous posons tous la même question : à quoi ressemblera le monde de demain ? Un retour est-il possible à nos vies d'avant ou sommes-nous à jamais changé par le virus ? Le confinement est-il un événement ponctuel et passager ou est-il, comme l'a démontré la course à la vaccination, le début d'une phase de renfermement des nations sur elles-mêmes, de recul de la coopération et des échanges, et d'élargissement d'un vide international que les institutions supra-étatiques essaient tant bien que mal de remplir ?

Une chose est certaine. Les paradigmes d'antan ne sont plus d'actualité : l'Etat a repris toute sa place dans l'exercice des Droits. La pandémie a démontré une évidence : le droit à l'éducation et à la santé ne sont pas seulement des droits fondamentaux de tout Homme et Femme, ce sont des piliers à toute économie qui se veut performante et résiliente – comme vient de se rappeler le FMI, et des nécessités à toute démocratie qui consacre l'égalité des chances. L'avènement de l'Etat Social n'est pas seulement une arme nécessaire dans la dure bataille des inégalités qui s'annonce, c'est le premier pas vers la construction d'un Etat défenseur des droits, des libertés et des intérêts des citoyens.

A la mémoire de 8988 Marocaines et Marocains emportés par le virus.